



Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche

Compte rendu du RDV du 05/11/2014 entre la FFMGP et la Direction des Affaires Maritimes

Madame, Messieurs

Ce courrier est fait pour vous tenir informé des nouvelles dispositions concernant le rendez-vous, à Paris, que nous avons eu avec la Direction des Affaires Maritimes au sujet d'une éventuelle obligation pour nos guides en mer d'inscrire leurs navires dans le cadre de la Division 241.

Cette réunion a duré 2h30 et, dans la forme, nous avons rencontré les deux personnes qui s'occupent, au ministère de l'Ecologie, de définir les dites obligations par rapport au référencement des bateaux et par rapport au fonctionnement professionnel.

Nous avons maintenu le cap de nos prérogatives et de la définition de notre métier qui sont que nous sommes avant tout des Educateurs et des Formateurs comme notre profession de Moniteur Guide de Pêche est définie dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles ainsi que l'UCC pêche en milieu maritime.

Notre insistance à maintenir ces prérogatives (comme nous l'ont déjà certifié les pouvoirs publics, depuis 2006, sous deux présidences différentes et 6 gouvernements) à exercer comme EAPS et notre demande à être régi comme Navire de Formation et non comme NUC, NPUC ou autres a, ce coup-ci, été réellement entendu.

Maintenant nous attendons une réponse définitive sur cette question de la division 241, pour mi-décembre, pour savoir comment et surtout pourquoi il nous sera proposé ou pas une régularisation de la situation de nos navires.

Bien évidemment le problème de passer ou pas les CAP 200 a été abordé en soutien de faisabilité ou non de l'application de la D 241, mais cela n'était pas le sujet du jour. Une prochaine réunion devrait avoir lieu assez rapidement, avec tous les intervenants, suite de la réponse de la DAM sur la D241 afin de statuer définitivement sur tous ces sujets et pour que notre avenir professionnel soit enfin clair et défini. Cela n'exclura pas d'autres tables rondes.

Nous ne céderons pas aux « Aff Mar » sans continuer à défendre nos droits et nous sommes prêts à aller plus loin pour continuer à être respecté et entendu ; que cela soit le Tribunal Administratif, le Conseil d'Etat et même la Cour de Justice Européenne

En fin de compte, notre acharnement à ne pas lâcher notre référentiel métier, tel qu'il est aujourd'hui, fait de nous des interlocuteurs incontournables dans la prise de futures décisions sur l'évolution de notre job, à quelques niveaux que ce soient.

Par contre, il est fort possible que dans un avenir proche, et cela à cause de l'évolution des lois, il nous soit demandé de consolider notre profession si quelques-uns d'entre vous souhaitent pratiquer leurs activités en dehors des cadres éducatifs et pédagogiques et pour ça, nous continuons de nous battre.

Aujourd'hui nous nous battons pour les guides qui travaillent en mer, mais attention demain on va nous demander de passer le batelier pour pouvoir travailler en eaux douces. Ceci n'est pas une galéjade. On nous en parle dans toutes les réunions. Soyez vigilants et n'oubliez pas de prévenir vos députés et sénateurs

Les membres du bureau : BRIGAS, FAVORELLE, MENQUET